

Résumé des coprésidents  
Réunion du Comité du Fonds pour les technologies propres  
2-3 mai 2013

Coprésidents  
M. Frank Fass-Metz, Allemagne  
M. Marco Aurelio dos Santos Araújo, Brésil

NOTE : LE résumé suivant présente les décisions prises par le Comité du fonds fiduciaire sur chacun des points de l'ordre du jour. Le Comité précise qu'il réexamine et supervise le programme du CTF en permanence et que des décisions ultérieures peuvent annuler ou amplifier les décisions prises lors d'une précédente réunion.

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE**

1. La réunion est ouverte par M. Frank Fass-Metz, le coprésident sortant. M. Artur Cardoso de Lacerda, l'autre coprésident élu, n'est pas en mesure d'assurer la coprésidence compte tenu de sa participation au programme de détachement de fonctionnaires nationaux de la Banque mondiale jusqu'au 14 juillet 2013.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ÉLECTION DES COPRESIDENTS**

2. Les participants à la réunion réélisent M. Frank Fass-Metz, membre du Comité représentant l'Allemagne, en qualité de coprésident pour un mandat de 18 mois courant de la présente réunion de mai 2013, jusqu'à la première réunion du Comité tenue après le Forum de partenariat 2014, prévu pour novembre 2014. Ils élisent également en qualité de coprésident M. Marco Aurelio dos Santos Araújo, membre du Comité représentant le Brésil, dont le mandat débute à la présente réunion de mai 2013, jusqu'au 14 juillet 2013. Il est convenu que M. Artur Cardoso de Lacerda retrouvera son siège au Comité ainsi que ses responsabilités de coprésident dès qu'il reprendra son poste auprès du Gouvernement brésilien, et que son mandat de coprésident débutera le 15 juillet 2013 pour s'achever à la première réunion du Comité après le Forum de partenariat 2014, prévu pour novembre 2014.

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Le comité adopte l'ordre du jour provisoire figurant dans le document CTF/TFC.11/1/Rev.6/CRP.1, après avoir supprimé le point 17, *Proposition de rapport sur les contextes propices à la promotion des investissements dans l'énergie*, thème qui a été largement discuté à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS DU CTF**

4. Le Comité du Fonds examine le document CTF/TFC.11/3, intitulé *CTF Semi-Annual Operational Report*, et prend note des progrès de l'action du CTF. Le Comité se déclare satisfait du bilan stratégique du CTF et de l'analyse de tendance des projets approuvés.

5. Le Comité note que de nombreux projets qui devaient être présentés durant l'exercice 2013 ne lui ont pas été soumis comme il était prévu. Il prend également note du calendrier d'approbation des projets pour l'exercice 2014, et demande instamment aux BMD et aux pays de lui soumettre leurs propositions de projets dans les délais prévus et de travailler en étroite collaboration pour accélérer la mise en œuvre des projets.

6. Le Comité note encore que certains plans d'investissement ont récemment été révisés et que plusieurs autres plans doivent être actualisés ou révisés dans les six prochains mois. Il invite les pays et les BMD à s'efforcer d'accélérer la préparation des projets et programmes relevant des plans révisés/actualisés approuvés et à intensifier la révision ou la mise à jour des autres plans en vue de leur présentation dans les meilleurs délais.

7. Le Comité prie l'Unité administrative des CIF de travailler en collaboration avec les BMD pour préparer une analyse des dispositions régissant l'établissement de rapports destinés au CTF, de recommander des mesures visant à les rendre plus efficaces, et de lui présenter cette analyse pour examen à sa réunion de novembre 2013.

**POINT 5 (A) DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT REVISE DE LA COLOMBIE AU TITRE DU CTF**

8. Rappelant qu'il a approuvé en mars 2010 le Plan d'investissement de la Colombie au titre du CTF, le Comité a examiné le document CTF/TFC.11/4, intitulé *Plan d'investissement révisé de la Colombie au titre du CTF*, présenté par le Gouvernement colombien, avec la collaboration de la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Groupe de la Banque mondiale. Le Comité prend note des révisions qu'il est proposé d'apporter à ce plan ainsi que de la proposition de réaffectation des financements, qui prévoit :

- a) d'augmenter d'1 million de dollars l'allocation indicative du CTF au Programme de transport urbain écologiquement viable, qui sera mis en œuvre par la BIRD ;
- b) de réduire de 11 millions de dollars (0,24 million de dollars au profit de la BID, et 10,76 millions de dollars pour l'IFC) l'allocation indicative du CTF au Programme pour la maîtrise de l'énergie, dont le budget sera ramené de 50 millions de dollars dans le plan initial, à 39 millions de dollars dans le plan révisé ; et,
- c) d'ajouter au plan un Programme pour les énergies renouvelables non conventionnelles, doté d'une allocation indicative du CTF de 10 millions de dollars, qui sera mis en œuvre par la BID.

9. Le Comité du Fonds fiduciaire approuve les révisions qui serviront de cadre à l'élaboration future des activités proposées pour financement par le CTF, note que l'allocation indicative totale, après révision, correspond toujours à un financement CTF de 150 millions de dollars, invite la Colombie à prendre en considération les observations écrites qui lui seront communiquées d'ici le 24 mai 2013, et rappelle que la décision du Comité d'approuver ou non le financement des projets ou programmes proposés au titre du CTF est fonction de leur qualité.

10. Le Comité note en outre que le Gouvernement colombien a l'intention de lui présenter en septembre 2014, pour approbation et financement, l'ensemble des programmes restants au titre de son plan d'investissement révisé, et prie les BMD de travailler en étroite collaboration avec la Colombie pour accélérer leur élaboration en vue de leur présentation au Comité dans les délais prévus.

**POINT 5 (B) DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION DE MODIFICATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DE LA COLOMBIE**

11. Rappelant qu'il a approuvé en décembre 2010 un financement CTF de 17,5 millions de dollars au profit du *Programme de financement pour la maîtrise de l'énergie de la Colombie*, conjointement présenté par la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Société financière internationale (IFC), et qu'il a par ailleurs approuvé le plan d'investissement révisé de la Colombie, le Comité du Fonds fiduciaire du CTF approuve le document intitulé *Proposition de modification du Programme de financement de la maîtrise de l'énergie de la Colombie* (CTF/TFC.11/18), présenté par la BID et l'IFC, qui prévoit :

- a) l'annulation d'un financement CTF de 4,6 millions de dollars en vue d'investissements devant être exécutés par l'IFC ;
- b) l'annulation d'un financement CTF de 0,05 million de dollars correspondant aux dépenses de l'IFC au titre des services de supervision et d'exécution ; et,
- c) la modification de la composante de l'investissement mise en œuvre par la BID, dont la portée sera étendue de manière à ce que les bénéficiaires incluent, outre les banques commerciales, les autres intermédiaires financiers tels que les mécanismes ou fonds d'investissement, les fonds fiduciaires, les sociétés de crédit-bail, les gestionnaires de biens, les sociétés de services énergétiques et les compagnies d'assurance.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. ACTUALISATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU KAZAKHSTAN AU TITRE DU CTF**

12. Rappelant qu'il a approuvé en mars 2010 le *Plan d'investissement du Kazakhstan au titre du CTF*, le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document intitulé *Actualisation du plan d'investissement du Kazakhstan au titre du CTF* (CTF/TFC.11/5), présenté par le Gouvernement du Kazakhstan, en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Groupe de la Banque mondiale. Le Comité prend note de la proposition de modifications au *Plan d'investissement du Kazakhstan au titre du CTF* ainsi que de la proposition de réaffectation des financements, qui prévoit :

- a) de réaffecter l'allocation indicative du CTF pour la mise en œuvre du Programme régional de mise en valeur des énergies renouvelables, d'un montant de 21 millions de dollars, de la BERD à l'IFC ;
- b) d'augmenter de 21 millions de dollars l'allocation indicative du CTF au Programme municipal de maîtrise de l'énergie et de modernisation du chauffage

urbain, dont le budget initial de 63 millions de dollars sera porté à 84 millions de dollars dans le nouveau plan ;

- c) d'abandonner le Programme de financement de la maîtrise de l'énergie par le biais d'intermédiaires financiers, qui bénéficiait d'une allocation indicative de 21 millions de dollars dans le plan initial en vue de sa mise en œuvre par l'IFC ; et,
- d) d'augmenter de 50 millions de dollars l'allocation indicative du CTF pour la mise en œuvre par la BAD du Programme municipal de maîtrise de l'énergie et de modernisation du chauffage urbain, de réduire de 8 millions de dollars l'allocation indicative au même programme, au titre de la mise en œuvre par la BERD, et de 21 millions de dollars pour ce qui est de la mise en œuvre par l'IFC (transférée à la BERD en septembre 2012), et de réaffecter à ce programme les 21 millions de dollars provenant du Programme de financement de la maîtrise de l'énergie par le biais d'intermédiaires financiers qui est désormais abandonné..

13. Le Comité du Fonds fiduciaire approuve les révisions qui serviront de cadre à l'élaboration future de nouvelles activités proposées pour financement par le CTF, note que l'allocation indicative totale, après révision du plan, correspond toujours à un financement CTF de 200 millions de dollars, et prie le Kazakhstan de prendre en considération les observations écrites qui lui seront transmises d'ici le 24 mai 2013.

14. Le Comité note en outre que le Gouvernement du Kazakhstan a l'intention de lui présenter sous 18 mois, pour approbation et financement, l'ensemble des programmes restants au titre de son nouveau plan d'investissement, et prie les BMD de travailler en étroite collaboration avec le Kazakhstan pour accélérer leur élaboration en vue de leur présentation au Comité dans les délais prévus.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT REVISE DU PROGRAMME REGIONAL DE CONCENTRATION D'ENERGIE SOLAIRE DANS LA REGION MENA (MENA- CSP) AU TITRE DU CTF**

15. Rappelant qu'il a approuvé en décembre 2009 le *Plan d'investissement du programme régional MENA-CSP au titre du CTF*, ainsi que sa mise à jour présentée en novembre 2010 (CTF/TFC.6/Inf.2), le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document intitulé *Actualisation du plan d'investissement du programme régional MENA-CSP au titre du CTF* (CTF/TFC.11/6), présenté par l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) et le Groupe de la Banque mondiale. Le Comité prend note des révisions qu'il est proposé d'apporter au *Plan d'investissement du programme régional MENA-CSP* et de la réaffectation des financements entre les pays participants sur les bases suivantes :

- a) l'Algérie confirme qu'elle ne sollicitera pas de financement au titre du CTF ;

- b) l'allocation indicative du CTF à l'Égypte au titre du plan d'investissement sera portée de 95 millions de dollars à 123 millions de dollars ;
- c) l'allocation indicative du CTF à la Jordanie au titre du plan d'investissement sera ramenée de 112 millions de dollars à 50 millions de dollars ;
- d) l'allocation indicative du CTF au Maroc au titre du plan d'investissement sera augmentée de 197 millions à 415 millions de dollars ;
- e) l'allocation indicative du CTF à la Tunisie au titre du plan d'investissement sera réduite de 186 millions de dollars à 62 millions de dollars ; et,
- f) un volet « assistance technique » d'un montant de 10 millions de dollars sera ajouté au financement CTF en vue de l'établissement d'une plateforme d'échange de connaissances (2 millions de dollars) et d'un programme d'aide sur concours (8 millions de dollars) visant à aider les entreprises de la région à intervenir dans la chaîne d'approvisionnement en matériel thermique solaire.

16. Le Comité du Fonds fiduciaire approuve le plan révisé qui servira de cadre à l'élaboration des idées de projets et de programmes qui lui seront proposées, confirme le calendrier de préparation des projets, notamment les dates d'approbation par le Comité et les BMD, prie les pays participant au programme MENA-CSP de prendre en considération les observations écrites qui leur seront soumises d'ici le 24 mai 2013, et demande que les projets et programmes qui lui seront proposés pour approbation et financement lui soient soumis dans les délais prévus.

17. Le Comité prend note que l'allocation indicative totale du CTF au titre du plan a diminué de 90 millions de dollars, passant de 750 millions de dollars dans le plan initial approuvé en novembre 2010 à 660 millions de dollars dans le plan révisé, et rappelle que la décision du Comité d'approuver ou non le financement des projets et programmes proposés au titre du CTF est fonction de leur qualité. Il décide de libérer une somme de 90 millions de dollars, initialement allouée au titre du CTF au plan d'investissement pour le programme MENA-CSP, afin qu'elle puisse servir à financer d'autres projets de la réserve du CTF.

18. Le Comité du Fonds fiduciaire prie les BMD de travailler en étroite collaboration avec les parties concernées de la région MENA pour accélérer l'élaboration de leurs propositions en vue de leur présentation au Comité, pour approbation et financement par le CTF, dans les délais prévus.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT REVISE DU MEXIQUE AU TITRE DU CTF**

19. Rappelant qu'il a approuvé en janvier 2009 le *Plan d'investissement du Mexique au titre du CTF*, le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document intitulé *Plan d'investissement révisé du Mexique au titre du CTF* (CTF/TFC.11/7), présenté par le Gouvernement mexicain, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Groupe de la Banque

mondiale. Le Comité prend note de la proposition de modifications au *Plan d'investissement du Mexique au titre du CTF* ainsi que de la proposition de réaffectation des financements, qui prévoit :

- a) de ramener l'allocation indicative du CTF au Programme de développement de l'énergie éolienne par le secteur privé (IFC) de 30 millions de dollars à 15,6 millions de dollars ;
- b) d'abandonner le Programme de maîtrise de l'énergie dans le secteur privé (IFC) qui bénéficiait d'une allocation indicative du CTF de 20 millions de dollars dans le plan d'investissement initialement approuvé ; et,
- c) de réaffecter la somme de 34,4 millions de dollars provenant des deux programmes précités à un nouveau projet intitulé *Projet de réduction des risques d'exploration géothermique (BID)*.

20. Le Comité du Fonds fiduciaire approuve les révisions qui serviront de cadre à l'élaboration d'activités nouvelles qui lui seront proposées pour financement par le CTF, note que l'allocation indicative totale, au titre du plan révisé, correspond toujours à un financement CTF de 500 millions de dollars, et invite le Mexique à prendre en considération les observations écrites qui lui seront communiquées d'ici le 24 mai 2013.

21. Le Comité note en outre que le *Projet de réduction des risques d'exploration géothermique (BID)* lui sera présenté pour approbation et financement en décembre 2013 et demande à la BID de travailler en étroite collaboration avec le Mexique pour accélérer la préparation de la proposition et permettre sa présentation au Comité dans les délais prévus.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'INVESTISSEMENT REVISE DE L'UKRAINE AU TITRE DU CTF**

22. Rappelant qu'il a approuvé en mars 2010 le *Plan d'investissement de l'Ukraine au titre du CTF*, le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document intitulé *Plan d'investissement révisé de l'Ukraine au titre du CTF (CTF/TFC.11/8)* qui lui a été présenté par le Gouvernement ukrainien, en collaboration avec la BERD et le Groupe de la Banque mondiale. Le Comité prend note des révisions qu'il est proposé d'apporter au *Plan d'investissement révisé de l'Ukraine au titre du CTF*, notamment de l'annulation de l'idée de projet intitulée *Production d'énergie avec un taux de zéro émission via le réseau gazier*, et de la réaffectation du financement CTF de 100 millions de dollars à ce projet aux trois autres projets initialement prévus dans le plan d'investissement, qui portent sur les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et les réseaux de distribution électrique intelligents. Le Comité approuve le plan révisé qui servira de cadre à l'élaboration future des idées de projets et de programmes qui lui seront proposées, sous réserve des observations soumises par écrit d'ici le 24 mai 2013. Il confirme le calendrier d'élaboration des projets, notamment les dates d'approbation par le Comité du Fonds fiduciaire et les BMD, et demande que les propositions de projets/programmes lui soient présentées, pour approbation et financement, avant la fin mars 2014.

23. Le Comité prend note du maintien de la demande d'allocation indicative de 350 millions de dollars au titre du CTF en vue du plan d'investissement de l'Ukraine, et rappelle que la décision du Comité d'approuver ou non le financement des projets ou programmes proposés au titre du CTF est fonction de leur qualité. Il prie les BMD de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes d'Ukraine pour accélérer la préparation des propositions et permettre leur présentation au Comité, pour approbation et financement au titre du CTF, dans les délais prévus.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION DE PRET AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT VISANT A PROMOUVOIR LE PROJET CROISSANCE VERTE ET INCLUSIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ÉTAT DE L'HIMACHAL PRADESH (INDE)**

24. Le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document intitulé *Proposition de prêt aux politiques de développement visant à promouvoir le projet Croissance verte et inclusive et développement durable dans l'État indien de l'Himachal Pradesh (CTF/TFC.11/9)*, prend note des informations qui y sont présentées et invite l'Inde à prendre en considération les observations écrites des membres du Comité qui lui seront soumises d'ici le 24 mai 2013. Les membres sont invités à communiquer toute observation écrite sur la proposition à l'Unité administrative des CIF avant cette date, en vue de leur transmission au Gouvernement indien et à la BIRD, pour que leurs avis puissent être pris en considération lors de l'élaboration future de la proposition.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION VISANT A APPORTER DE NOUVELLES AMELIORATIONS A LA GESTION DE LA RESERVE DE PROJETS DU CTF**

25. Ayant pris connaissance du document intitulé *Proposition visant à apporter de nouvelles améliorations à la gestion de la réserve de projets du CTF (CTF/TFC.11/10)*, le Comité du Fonds fiduciaire se déclare satisfait de cette proposition qui a pour objet de renforcer la gestion de la réserve de projets. Il approuve les mesures proposées, notamment la priorité accordée au degré d'avancement des projets dans le processus de gestion de la réserve et le raccourcissement des délais prévus pour les différentes étapes convenues.

26. Le Comité décide que la gestion doit porter sur une unique réserve de projets du CTF, fondée sur les plans d'investissement approuvés, et qu'il peut raisonnablement fixer à 30 pour cent le taux de programmation excédant les ressources du CTF en se basant sur les contributions annoncées. Il décide en outre que la programmation fondée sur les promesses de contributions sera réexaminée chaque année pour maintenir une solide réserve de projets et que tout pays dont le plan d'investissement approuvé est déjà largement mis en œuvre pourra proposer une deuxième série de plans en vue de leur approbation et de leur inclusion dans la réserve de projets.

27. Le Comité du Fonds fiduciaire demande à l'Unité administrative des CIF et au Comité des BMD d'assurer individuellement le suivi des engagements pris au sujet des treize premiers plans d'investissement, ou de leurs révisions, et de déterminer dans quelle mesure les ressources engagées aux fins de ces projets et programmes dépassent le volume des financements



disponibles, compte tenu des contributions effectivement versées et des promesses de fonds formulées avant octobre 2010. Le Comité doit être informé de toute situation où le pouvoir d'engagement, basé sur le volume de fonds initialement annoncé, est insuffisant pour financer un projet/programme inclus dans le calendrier d'approbation annuel.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION RELATIVE A UN PROGRAMME MONDIAL DE FINANCEMENT DE PROJETS DU SECTEUR PRIVE AU TITRE DU CTF**

28. Le Comité du Fonds fiduciaire a examiné la *Proposition relative à un programme mondial de financement de projets du secteur privé au titre du CTF* (document CTF/TFC.11/11) et décide qu'un programme doit être élaboré en ce sens et lui être présenté pour décision à sa réunion de novembre 2013. Le Comité prie l'Unité administrative des CIF et les BMD de préparer des propositions de sous-programmes, axées sur les pays pilotes existants du CTF, à concurrence des 150 millions de dollars de ressources CTF prévues à cet effet.

29. Le Comité du Fonds fiduciaire invite en outre l'Unité administrative des CIF et les BMD à préparer des propositions de sous-programmes, de portée régionale ou mondiale, et à les lui soumettre pour examen en vue de leur financement au moyen des nouvelles contributions.

30. Les considérations suivantes devront être prises en compte lors de l'élaboration des propositions de sous-programmes :

- a) adhésion du pays ;
- b) justification commerciale du sous-programme, notamment les aspects tels que son impact sur les émissions, la demande, l'additionnalité et son effet de levier ;
- c) gouvernance ;
- d) critères de sélection des projets ;
- e) échelle de financement ; et,
- f) conformité aux critères et directives du CTF.

31. Le Comité du Fonds fiduciaire invite l'Unité administrative des CIF et les BMD à diffuser les avant-projets de propositions de sous-programmes aux membres du Comité d'ici le 16 août 2013, et de solliciter leurs observations écrites, qui devront être soumises sur une période de trois semaines, afin que les propositions puissent être modifiées en fonction des observations reçues, puis présentées au Comité du Fonds fiduciaire le 7 octobre 2013 au plus tard.

### **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR. AIDES FINANCIERES DES CIF ET MARCHES DU CARBONE**

32. Le Comité du Fonds fiduciaire du CTF a examiné le document intitulé *Aides financières des CIF et marchés du carbone* (CTF/TFC.11/12), ainsi que le document intitulé *Interactions entre les aides financières des CIF et les marchés du carbone* (document CTF/TFC.10/9), et a pris connaissance avec intérêt de l'analyse établissant qu'en dépit des interactions existant entre le CTF et les marchés du carbone, les ressources issues de ces marchés ne représentent qu'une faible proportion du cofinancement mobilisé aux fins des projets financés par le CTF. L'analyse montre en outre que les projets du CTF sont menés dans des secteurs et dans des zones qui pourraient intéresser des banques commerciales, mais qui ne sont pas habituellement financés dans le cadre des opérations du MDP.

33. S'agissant des projets directement financés par les BMD et non via des intermédiaires financiers, les BMD doivent, dans les propositions de projets/programmes présentés pour financement au titre du CTF et les fiches d'information relatives aux sous-projets de l'annexe H :

- a) indiquer au Comité du Fonds fiduciaire si le programme ou les sous-projets qui en relèvent sont enregistrés au titre des revenus carbone (MDP/MOC ou autre mécanisme de conformité) et, pour ce qui est des sous-projets relevant d'un programme, le volume estimé de crédits carbone tel qu'il figure dans le document de conception du projet ou son équivalent ; et,
- b) fournir des indications quant à la complémentarité des aides financières du CTF.

34. Le Comité du Fonds fiduciaire invite l'Unité administrative des CIF à travailler en collaboration avec le Comité des BMD afin d'inclure dans les rapports de suivi annuels du CTF des informations pertinentes sur les projets et sous-projets pour lesquels il est envisagé de solliciter des financements carbone ou qui ont d'ores et déjà reçu des crédits carbone.

35. Le Comité demande en outre que la dernière phrase du paragraphe 28 des Critères d'investissement du CTF soit modifiée comme suit : « Le critère essentiel pour la prise de décisions est de déterminer si le financement carbone suffit ou non à promouvoir l'application d'une technologie peu polluante à l'échelle voulue dans le pays bénéficiaire, *compte tenu du contexte actuel des financements carbone (MDP/MOC ou autre mécanisme de conformité) sur le marché/secteur pertinent* » (ajout en italique).

### **POINT 14 A 16 DE L'ORDRE DU JOUR. COMMUNICATIONS DES GOUVERNEMENTS DE LA JORDANIE, DU PAKISTAN, DU PEROU, DU COSTA RICA ET DE L'URUGUAY**

36. Le Comité du Fonds fiduciaire prend note des déclarations d'intérêt présentées par le Costa Rica, la Jordanie, le Pakistan, le Pérou et l'Uruguay en vue de l'élaboration de programmes nationaux au titre du CTF. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec le Comité des BMD, de préparer et de lui soumettre pour examen à sa réunion de novembre 2013 un document exposant différentes approches et critères ainsi qu'un processus transparent aux fins de l'examen par le Comité des demandes qui seront présentées par les nouveaux pays

pilotes potentiels. En vue de la préparation de ce document, il conviendra de tenir compte des objectifs des CIF, notamment ceux concernant l'obtention de réductions importantes des émissions de GES et le renforcement de l'adhésion des pays et de leur préparation. Les membres sont invités à soumettre leurs idées et observations par écrit avant le 1<sup>er</sup> juin 2013 afin qu'il en soit tenu compte lors de la préparation du document.

37. Rappelant la décision qu'il a prise à sa réunion de novembre 2012 au sujet des *CIF et de la nouvelle architecture financière pour l'action climatique*, le Comité du Fonds fiduciaire invite les participants à la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF à discuter, à leur réunion de novembre 2013, les progrès accomplis du point de vue de l'élaboration des procédures et modalités opérationnelles du Fonds vert pour le climat (FVC) avant que le Comité du Fonds fiduciaire du CTF débattenne du document demandé au paragraphe ci-dessus.

#### **POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION PROVISOIRE CONCERNANT LE RECOURS AUX PRETS EN MONNAIE LOCALE**

38. Le Comité du Fonds fiduciaire du CTF accueille avec satisfaction le document CTF-SCF/TFC.10/6, intitulé *Proposition provisoire concernant le recours aux prêts en monnaie locale en vue du financement des projets du secteur privé par le CTF*, et confirme son appui au principe de l'octroi de prêts en monnaie locale en vue du financement par le CTF de programmes/projets portés par le secteur privé.

39. Le Comité encourage les BMD à poursuivre la préparation de programmes/projets en monnaie locale en attendant qu'il approuve la procédure appliquée à l'octroi de prêts en monnaie locale au titre du CTF.

40. Pour lui permettre de prendre une décision éclairée, le Comité du Fonds fiduciaire du CTF demande aux BMD d'étudier différentes formules permettant d'utiliser les ressources du CTF pour des prêts en monnaie locale octroyés à des programmes/projets portés par le secteur privé, dans de bonnes conditions de coût-efficacité.

41. À cet effet, le Comité demande à l'Unité administrative des CIF de travailler en collaboration avec les BMD et l'Administrateur pour préparer un document, qui lui sera présenté pour examen et adoption, sur la marche à suivre pour recourir aux monnaies locales dans les projets du secteur privé. Le document devra comporter les éléments suivants :

- a) des informations détaillées fournies par les BMD avant le 24 mai 2013 sur : i) les outils et instruments que chacune des BMD peut appliquer pour réduire les risques liés à l'octroi de prêts en monnaie locale et les pays dans lesquels ces outils et instruments devraient être introduits au cours des 24 prochains mois, conformément aux politiques et procédures des BMD ; et ii) les coûts, frais et dépenses prévus, du fait de la mise en place de ces outils et instruments, qui seraient pris en charge par le Fonds fiduciaire du CTF (par exemple sur la base d'un prêt de 10 millions de dollars sur 5, 7 et 10 ans) ;

- b) des informations préparées par l'Administrateur, deux semaines après réception des informations fournies par les BMD, sur : i) la façon dont les coûts, frais et dépenses visés au paragraphe (41) a) ii) ci-dessus, et les éventuels pertes/gains résiduels auxquels peuvent donner lieu les outils et instruments proposés par les BMD, seraient assumés par les contributeurs au CTF conformément aux Dispositions types et aux principes du CTF relatifs aux contributions au Fonds pour les technologies propres ; et ii) les modifications qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter à ces documents et à tout autre instrument juridique, notamment les Accords sur les procédures financières et, si tel est le cas, les propositions de modifications correspondantes ; et,
- c) le processus proposé en vue de l'approbation par le Comité de la prise en charge des coûts, frais et dépenses précités par le CTF.

42. Le Comité du Fonds fiduciaire décide qu'une période de quatre semaines sera réservée pour examen et approbation de la décision, selon une procédure d'approbation tacite. Il invite l'Unité administrative des CIF à organiser des appels vidéo ou des vidéoconférences, si un membre du Comité en fait la demande, pour clarifier d'éventuelles questions et parvenir à un accord au sein du Comité dans cette période de quatre semaines.

43. Le Comité décide que l'approche convenue pour l'utilisation des monnaies locales dans les programmes/projets du secteur privé financés par le CTF sera prise en compte dans le cadre du programme sur la gestion des risques d'intervention.

44. Le Comité note que les BMD sont d'avis que le calendrier mentionné dans cette décision et l'étude, dans les délais prévus, de toute modification à apporter aux documents juridiques ne retarderont pas les programmes/projets.

#### **POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES**

45. Le Comité du Fonds fiduciaire prend note de la déclaration du Clean Air Institute sur le noir de carbone.

#### **CLOTURE**

46. La réunion a été déclarée close le 3 mai 2013.